



Condition Générale de Vente et d'Utilisation

Version du 13/10/2023

Article 1 : Présentation de Metis-IC

Marie-Aude Hémond – Metis-IC dont le siège social est situé au 3 avenue Frédéric Mistral, 83210 Solliès-Pont – SIRET : 951.787.001.00019 est une micro-entreprise de services proposant des prestations de conseil et d'accompagnement en intelligence collective. Elle est enregistrée sous le code NAF/APE 7022Z.

Article 2 : Champ d'application et objet

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la relation contractuelle entre Metis-IC et ses Clients pour les prestations de services en lien avec l'activité de Metis-IC. Les CGV sont consultables sur le site web : <http://www.metis-ic.fr/> et un lien internet est mentionné sur les devis et factures émises par Metis-IC.

En signant un devis, un contrat ou en utilisant les services de Metis-IC, le Client adhère sans réserve à toutes clauses et articles des CGV pour la durée de la relation contractuelle et se porte garant de l'adhésion de ses salariés, préposés et agents et éventuellement aux tiers mandatés par lui.

Le Client reconnaît qu'il a obtenu les informations et les conseils suffisants lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Article 3 : Devis, commande et suivi de la mission

Metis-IC intervient sur demande expresse du Client. Un devis ou un contrat sera réalisé pour toutes prestations. La commande ne sera validée qu'après renvoi du devis ou du contrat, accepté et signé, accompagné du règlement d'acompte si cela est mentionné dans le devis ou contrat.

Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis ou le contrat ; de manière corolaire, toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis complémentaire.

Metis-IC s'efforcera de réaliser les missions dans les délais convenus, sauf en cas de circonstances imprévues ou de force majeure. Aucun délai de réaction de Metis-IC ne peut être interprété comme une renonciation contractuelle ou juridique

Article 4 : Réalisation de la mission

Metis-IC s'engage à fournir au Client les services attendus conformément aux termes définis dans le devis ou accord préalablement convenu entre les parties, avec toute la compétence et le professionnalisme requis dans son secteur d'activité.

Metis-IC mettra en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires permettant la bonne réalisation de la prestation et reste seul juge des différents moyens à mettre en œuvre pour réaliser la mission.

Si en cours de mission, des corrections souhaitées par le Client devaient entraîner des modifications significatives et de ce fait, aboutir à un remaniement profond du projet de départ validé par le Client, Metis-IC se réserve le droit de facturer toute prestation engagée à ce stade et de réviser le devis initialement accepté par le Client. Dans ce cas, la rémunération initialement convenue dans le devis accepté par le Client restera intégralement due à Metis-IC.

Article 5 : Prix, facturation, modalités de paiement, pénalités

Les tarifs sont exprimés en Euros et TTC.

Un acompte de 30% peut être exigé à la signature du devis ou contrat et mentionné sur les dit-documents. La facture du solde est due à l'issue de la mission. Dans le cadre d'une mission sur plusieurs mois, Metis-IC proposera une facturation mensualisée. Le règlement se fera à réception de ladite facture.

Le paiement s'effectue au comptant par virement bancaire. Les bonnes pratiques et usages commerciaux fixent les délais de paiement à trente (30) jours, fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Passé ce délai, une pénalité de retard de 10 % sera appliquée, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement. En cas de retard de paiement, Metis-IC pourra suspendre toutes les commandes en cours.

Article 6 : Modification / Annulation / Report

Le client peut annuler ou modifier une intervention en informant Metis-IC par écrit dans un délais de 10 jours calendaires avant la date prévue de la mission. En cas d'annulation par le Client, des frais d'annulation peuvent s'appliquer.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la mission, Metis-IC se réserve la possibilité d'ajourner l'intervention au plus tard 10 jours ouvrés avant la date prévue et ce sans indemnité. Metis-IC mettra ensuite tout en œuvre pour proposer le report de ladite intervention à une date ultérieure.

Metis-IC ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Metis-IC, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type, les crises sanitaires ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Metis-IC.

Article 7 : Obligation du Client

Le Client s'engage à fournir à Metis-IC, et ce sans exception, tous les documents et informations qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de la mission.

Article 8 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus et des supports d'animation remis avant, pendant et après la prestation, et sous quelque forme que ce soit, constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

Article 9 : Confidentialité, sécurité et protection des informations et des données

Metis-IC s'engage à :

- Respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le Client, et désignées comme telles,
- Signer un accord de confidentialité si le Client le souhaite

La confidentialité s'applique aux informations et documents mentionnés comme tels et ce quelle que soit la nature des informations ou documents transmis, auxquels les parties pourraient avoir accès antérieurement ou lors de l'exécution du contrat

Article 10 : Publicité et communication

Le Client autorise, à titre de référence, l'utilisation de son nom, son logo, et la description sommaire des prestations fournies. Cette utilisation respecte la confidentialité des informations mentionnées dans l'article ad hoc des présentes CGV. Metis-IC s'engage à ne plus utiliser ces informations sur demande expresse écrite du Client.

Article 11 : droit à l'image

Metis-IC peut être amené à prendre des photos ou à filmer des participants pour restituer un travail réalisé en groupe ou pour illustrer ses supports de communication (brochures, site internet, réseaux sociaux), sauf avis contraire du participant.

Une information claire sera alors faite aux participants au début de la prestation ; il conviendra au participant qui souhaite faire valoir son droit de retrait de le préciser par écrit au lancement de la prestation. A l'issue de la prestation, sur simple demande écrite, le Client a la possibilité de demander par courriel sur l'adresse marie-aude@metis-ic.fr à faire retirer une publication dans laquelle il apparaît. En aucun cas, le client ne pourra prétendre à une quelconque contrepartie financière.

Ces photos et vidéo pourront être conservées durant 3 ans à compter de la date de la prise de vue.

Article 12 : Droit applicable – Attribution de compétence

En cas de litige survenant entre Le Client et Metis-IC à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Toulon.

Article 13 : Réclamation client

Toute réclamation concernant la prestation devra être transmise à l'adresse e-mail marie-aude@metis-ic.fr. Un délai de prise en charge de la demande d'un maximum de 5 jour ouvré sera appliqué et un email de confirmation du traitement de la demande envoyée. Le délai de réponse apporté dépendra du sujet de la réclamation.